

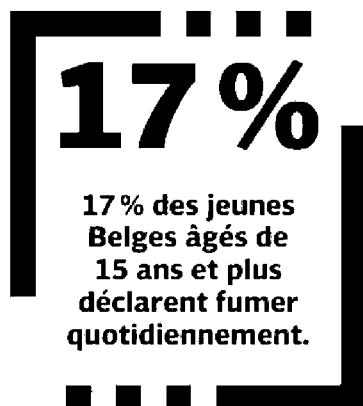
Vente de tabac aux moins de 16 ans: ENCORE ET TOUJOURS DES INFRACTIONS!

▶ 29 infractions ont été constatées sur les 1 124 contrôles menés lors du seul premier semestre de l'année 2018.

▶ Les inspecteurs du Service public fédéral Santé publique ne baissent pas la garde: ils poursuivent sans relâche les contrôles de vente d'alcool et de tabac aux mineurs d'âge (moins de 16 et 18 ans). L'an dernier, sur les six premiers mois, un peu plus de 1 100 contrôles ont ainsi été effectués, qui ont permis de constater 29 infractions et de dresser 17 P.-V.

Des infractions majoritairement... wallonnes: 21 sur les 29 constatées, pour un nombre pourtant moins élevé de contrôles de ce côté-ci de la frontière linguistique (411 contre 676 en Flandre). Une différence communautaire déjà sensible en 2017 puisque là aussi, 27 des 41 P.-V. dressés concernaient la Wallonie, et 5 autres Bruxelles.

Il y aura 15 ans en décembre prochain que la législation belge



a interdit la vente de produits à base de tabac aux jeunes de moins de 16 ans. Les amendes peuvent grimper jusqu'à 1 500 euros. 17 % des jeunes Belges âgés de 15 ans et plus déclarent fumer quotidiennement, selon une enquête de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Jusqu'ici, il n'était pas possible d'aller plus en détail dans les chiffres des contrôles. Il pourrait pourtant être intéressant de connaître les disparités par province. Cela va changer cette année grâce à une nouvelle base de

données de contrôle. "Ce travail est très décentralisé: les contrôleurs travaillent chacun dans leur région, ils encodent leurs statisti-

ques le soir en rentrant chez eux dans le système", nous expliquent-on au SPF Santé publique. "Il faut un système plus facile." Et qui permettent davantage de possibilités, comme des statistiques géographiques précises.

LE CONTRÔLE du respect de la loi qui interdit la vente de tabac, mais aussi d'alcool, aux jeunes, reste une priorité de nos autorités de Santé publique. En matière de vente d'alcool aux moins de 18 ans, où les sanctions peuvent monter jusqu'à 18 000 euros, quelque 5 199 enquêtes ont été menées en 2017, et 402 P.-V. dressés (les chiffres 2018 ne sont pas encore disponibles). De jeunes agents du SPF ont été spécialement formés aux inspections afin de passer inaperçus lors de contrôles, notamment lors de soirées les week-ends.

Cécile Vrayenne